



## Les Relais sociaux

### Les faits d'abord

Les **Relais sociaux** sont d'abord des expériences-pilotes, à Liège et Charleroi. En 2004, le décret relatif aux Relais sociaux est publié, intégré dans celui sur l'insertion sociale, dont l'enjeu est la reconnaissance d'une insertion qui ne soit pas forcément socio-professionnelle. Un décret avec des moyens à la clé, afin de développer des dispositifs innovants. Dans la foulée d'autres Relais sociaux se créent. Ils sont aujourd'hui 7 : Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Namur, Tournai et Verviers.

Les Relais sociaux sont des réseaux d'acteurs publics et associatifs qui s'engagent à lutter ensemble **contre la grande précarité**. Chaque Relais social a sur son territoire une mission de coordination de la lutte contre la grande précarité et peut subventionner des projets, partenariaux le plus souvent, rencontrant cette mission générale. Exemple namurois : le Relais social subventionne, partiellement, une expérience originale d'accueil de personnes très précarisées/très abimées dans une structure dite « à bas seuil », à savoir des règles d'accueil moins contraignantes que dans une structure plus classique.

Tout Relais social urbain reconnu ou dont un membre organise un **Relais santé** peut bénéficier d'une subvention en vue d'améliorer l'accessibilité aux soins de santé des personnes en situation d'exclusion sociale. Les missions du Relais santé sont l'accueil et l'information des personnes en situation d'exclusion, la prévention à titre individuel et en termes de santé publique, les premiers soins, l'accompagnement et le soutien en vue d'une prise en charge par la première ou la deuxième ligne de soins, le déploiement d'un réseau de soins au niveau local ou s'il est constitué, la collaboration avec celui-ci.

Les Relais sociaux et santé coordonnent aussi les plans dits saisonniers, à savoir « grands froids » et « grandes chaleurs ».

Voici les budgets 2014 des Relais sociaux (en milliers €):

|              |              |
|--------------|--------------|
| Charleroi    | 1.780        |
| La Louvière  | 965          |
| Liège        | 1.755        |
| Mons         | 965          |
| Namur        | 959          |
| Tournai      | 822          |
| Verviers     | 983          |
| <b>Total</b> | <b>8.229</b> |

### Nos craintes

- Voir les Relais sociaux et santé subir des diminutions dans leur budget, directement (les subsides indiqués ci-dessus) ou indirectement (par exemple si on touche aux points APE dont peuvent bénéficier aussi les relais) ; rappelons à cet égard que les subsides 2014 n'ont pas été indexés par rapport à 2013.
- Voir leurs partenaires publics et associatifs touchés également par des réductions budgétaires, directes (réduction des subsides dits décrets) ou indirectes (dispositifs d'aide à l'emploi), compromettant de ce fait les projets co-financés.
- Devoir renoncer, de ce fait, à soutenir des expériences innovantes en matière de lutte contre la grande précarité, expériences innovantes qui sont une des valeurs ajoutées des Relais. Un bel exemple : le « capteur logement » qui existe dans deux villes wallonnes.